

Présents : M. DENORMANDIE, M. JANNY, Mme BRENGLE, M. DZIUBANOWSKI, Mme FONTAINE, M. BONVALOT, Mme COUVIDAT, Mme COLLERY, M. HUOT, M. MAILLY, Mme COLLIGNON.

Absents : M. MAURASIN, Mme MOUCAUD, excusés

Pouvoirs :

Secrétaires : Mme FONTAINE et Mme COUVIDAT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise à l'ordre du jour des points suivants :

- **Vote des taux d'imposition pour 2024,**
- **Présentation du rapport d'activités 2023 du Syndicat Départ,**
- **Travaux forestiers proposés par l'ONF pour 2024.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

RAPPORT N° 1 | Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 février 2024

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 février 2024.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

RAPPORT N° 2 | Approbation du compte de gestion 2023 du Receveur Municipal - Commune

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2023 du Receveur Municipal.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

RAPPORT N° 3 | Approbation du compte administratif 2023 - Commune

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 faisant apparaître un excédent de clôture de : **1 053 407.15 €.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		1

RAPPORT N° 4	Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2023 - Commune
---------------------	--

Le Conseil Municipal, considérant que les résultats 2023 sont les suivants :

Investissement :

Clôture 2022 : + 83 026,07 €

Exercice 2023 : - 601 031,21 €

Clôture 2023 : - 518 005,14 €

Restes à réaliser : 355 500 € de dépenses, 0 € de recettes

Besoin de financement de la section d'investissement : 601 031,21 + 355 500 = 956 531,21 €

Fonctionnement

Clôture 2022 : + 1 374 853,40 €

Transfert à l'investissement en 2023 : 116 973,93 €

Exercice 2023 : + 313 532,82 €

Clôture 2023 : 1 571 412,29 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter ainsi les résultats

D001 (investissement, dépenses) : 601 031,21 €

R002 (fonctionnement, recette) : 614 881,08 € (1 571 412,29 € - 956 531,21 €)

Affectation au 1068 : 956 531,21 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

RAPPORT N° 5	Approbation du compte de gestion 2023 du Receveur Municipal – Lotissement du Breuil
---------------------	--

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2023 du Receveur Municipal.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

RAPPORT N° 6	Approbation du compte administratif 2023 – Lotissement du Breuil
---------------------	---

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 faisant apparaître un déficit de clôture de : - **10 206.00 €**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

RAPPORT N° 7 | Orientations budgétaires 2024**Vote des subventions :**

Le conseil municipal arrête, à l'unanimité, le montant des subventions allouées à la somme de **20 000.00 €** pour l'année 2024. Ces subventions ne seront versées que lorsque la commune aura reçu les demandes accompagnées des bilans.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

Investissements :

Le conseil municipal liste et vote, à l'unanimité, les investissements pour le budget 2024 :
3 656 000.00 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

Participation informatique demandée au SIVOS :

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, à **450.00 €** la participation informatique à demander au SIVOS pour 2024.

La participation est calculée par rapport au coût du matériel, du contrat de maintenance et au nombre de mandats et de titres émis dans l'année.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

Crédits Médiathèque :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire le budget alloué à la médiathèque, soit **5 500.00 €** pour son fonctionnement augmenté de l'excédent 2023 non dépensé soit **554.57 €**.

Budget total pour 2024 : 6 100.00 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

Vote des taux d'imposition :

Compte-tenu de la revalorisation des bases de 3.86 %, il est proposé de maintenir les taux 2023 à l'identique pour 2024.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les taux suivants pour 2024 :

- **Taxe sur le foncier bâti : 31.73 %**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 14.62 %**
- **Taxe d'habitation : 14.10 %**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

RAPPORT N° 8 | Présentation du rapport d'activités 2023 du Syndicat Départ

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce rapport d'activité.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

RAPPORT N° 9 | Travaux forestiers pour 2024 proposés par l'ONF

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les travaux de maintenance – Parcellaire pour un montant de **1 290.00 € HT** (maintenance mécanisée pour le cloisonnement d'exploitation sur la parcelle 11.1).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

RAPPORT N° 10 | **City Stade – Choix et subventions**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région en complément de la demande à l'ANS et de la DETR pour le financement du City Stade.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

Devis en cours : MEFRAN – HUSSON – SAE

Décision sur les dimensions : soit 24 m x 12 m, plus standard, soit 30 m x 15 m en vue de l'utilisation par l'ESCPO Foot : le grand modèle 30x15 conviendrait mieux pour les tournois foot et pour libérer le temps de location du COSEC.

Les options retenues :

4 buts brésiliens

3 paniers de basket, dont 1 extérieur

2 buts « classiques ».

Les options sur lesquelles il faudra avoir une réflexion : hauteur des filets, position de bancs d'ornements.

Autorise le Maire à faire une étude avec le SDEA pour prévoir un éclairage et une vidéoprotection.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

RAPPORT N° 11 | **Equipements intérieurs de l'Espace Dominique VOIX**

Le conseil municipal accepte le devis de Mobilier GOZ' Collectivités pour un montant de **7 229.69 € TTC** correspondant à l'achat du mobilier de la nouvelle Salle du Conseil Municipal.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

Réflexion pour aménager de manière « sommaire » les 3 bureaux.

Le devis, établi par Mobilier GOZ' Collectivités sur la base : un bureau, un caisson, une armoire, un fauteuil, un porte manteau (pour le plus grand bureau, il y aura 2 bureaux et 2 armoires), s'élève à 5 300.00 €.

Réflexion à mener sur la signalétique de la façade de l'espace Dominique VOIX.

QUESTIONS DIVERSES

- Information courrier CRESPEFO : souhaite faire les relevés topographiques pour valoriser, restaurer le lavoir et qui demande l'autorisation de remonter la petite cabane.

Sur demande de l'Association, M. Jean-François HUOT sera référent technique du conseil municipal pour ce projet.

Séance levée à : 21 h 50